

Livret d'accueil



L'établissement

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Mosaïques » est un établissement médico-social public autonome, créé par la ville de Saint-Paul-lès-Dax. Elle a ouvert ses portes en juin 2011.

La MAS est ouverte 365 jours par an et possède un agrément de 61 places pour personnes adultes polyhandicapées réparties en :

- 58 places d'internat,
- 1 place d'accueil de jour,
- 2 places en accueil temporaire.

Les résidents sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Son prix de journée est assuré par l'Assurance Maladie.

L'établissement est organisé en 5 unités de vie accueillant chacune 12 résidents, toutes de plain-pied disposant de chambres individuelles, de salles de bain communes à 2 chambres, d'une cuisine et d'une grande pièce à vivre regroupant salon, salle à manger, coin jeux, détente.

Un bâtiment central regroupe des espaces communs :

- Foyer,
- Salle d'esthétique,
- Balnéothérapie,
- Salle sensorielle,
- Infirmerie,
- Salles de rééducation,
- Locaux administratifs,
- Lingerie,
- Cuisine.



Organisation et fonctionnement

Équipe de direction :

- ✓ Un directeur,
- ✓ Un cadre.

Équipe éducative :

- ✓ Un éducateur spécialisé,
- ✓ Un psychologue,
- ✓ Des aides médico-psychologiques,
- ✓ Des aides-soignants,
- ✓ Des maîtresses de maison.

Équipe médicale et paramédicale :

- ✓ Médecin généraliste,
- ✓ Médecin psychiatre,
- ✓ Médecin de rééducation,
- ✓ Infirmiers,
- ✓ Kinésithérapeute,
- ✓ Ergothérapeute,
- ✓ Psychomotricien.

Équipe de nuit :

- ✓ Aides-soignants et Aides médico-psychologiques.

Services administratifs

- ✓ Service Ressources Humaines,
- ✓ Services économique – vie sociale.

Services logistiques

- ✓ Agent d'entretien,
- ✓ Lingère (prestation externalisée).

La prise en charge et l'accompagnement

La maison d'accueil spécialisée a pour mission d'assurer :

- Un accueil de qualité adapté à chacun dans le cadre de leur projet individuel ;
- Les besoins de la vie courante dans le respect de la dignité, de l'intimité et de la sécurité ;
- Des activités afin de permettre aux personnes de maintenir leurs acquis, de développer des compétences ;
- La socialisation des personnes en favorisant les sorties à l'extérieur et les rencontres ;
- La surveillance médicale, le suivi des traitements et de rééducation ;
- Les prises en charge spécifiques : kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité et soutien psychologique.

Afin de prévenir les risques de maltraitance et de favoriser la qualité dans l'accompagnement des résidents, des formations régulières ont lieu pour l'ensemble du personnel : la prise en charge de la douleur, les préventions des troubles de la déglutition, les facilitations motrices et aide à la mobilité, la communication non verbale.



Les Prestations

Prestations hôtelières

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur. La M.A.S s'assure que les repas soient adaptés à chacun (textures, régimes).

Le linge de maison est fourni pour les personnes qui le souhaitent et entretenu au sein de l'établissement.

L'accompagnement

Les professionnels accompagnent les personnes accueillies dans tous les actes de la vie quotidienne (toilette, repas, coucher) et également dans les activités suivant leurs projets individuels.

Les soins

Un médecin généraliste, un médecin psychiatre, et un médecin de rééducation fonctionnelle assurent les soins médicaux.

Les infirmiers assurent les soins prescrits et la surveillance médicale.

Un kinésithérapeute, un ergothérapeute, un psychomotricien assurent les prises en charge prescrites par les médecins.

Le psychologue fait les évaluations des résidents et leur apporte un soutien en fonction de leurs besoins.

Les Activités

La M.A.S propose des activités destinées à permettre aux personnes de maintenir leurs acquis, de développer des compétences, de se sentir bien dans leurs corps, d'avoir des contacts humains et de pouvoir mieux comprendre leur environnement.

Ces activités sont organisées au sein de l'unité de vie ou dans les locaux communs aux 5 unités :

→ activités d'apprentissage, activités cognitives, stimulations sensorielles, balnéothérapie, musique, contes, massage, esthétique, cuisine...

Conditions Financières

Les personnes accueillies bénéficient d'une prise en charge intégrale des frais liés à leur handicap et leur pathologie.

Le financement de l'établissement est assuré par un prix de journée, fixé par arrêté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) versé par les organismes de sécurité sociale. Les résidents admis en MAS sont astreints au règlement du forfait journalier qui sera facturé mensuellement au représentant légal.

Seront exclus du prix de journée, les appareils et matériels personnalisés qui sont remboursés à titre individuel, les actes médicaux et paramédicaux complémentaires qui ne pourront être assurés par l'établissement en raison de leur technicité et de leur particularité. L'adhésion à une mutuelle complémentaire maladie est fortement conseillée, elle est susceptible de prendre en charge ces soins.

La personne accueillie conserve à sa charge :

- La mutuelle complémentaire,
- Son assurance responsabilité civile,
- Sa vêtue (deux trousseaux par an),
- Ses produits d'hygiène spécifiques,
- Son argent de poche,
- Le coiffeur,
- La pédicure,
- Ses vacances,
- Ses sorties et loisirs,
- Les transports (retour en famille).

La Participation des Résidents

Le Conseil de Vie Sociale

Il se compose de représentants des usagers, le cas échéant, des représentants des familles et représentants légaux, du Conseil d'Administration et du personnel élu et se réunit 3 fois par an.

Ses principales compétences sont de donner son avis et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Le projet personnalisé

Un projet personnalisé est élaboré avec et pour chaque résident ou externe.

Il permet de définir l'accompagnement et la prise en charge les plus adaptés à la personne en fonction de ses besoins, de ses demandes ou attentes.

Le représentant légal et la famille y sont associés.

Ce projet est régulièrement évalué et des modifications y sont apportées si nécessaire.

Engagements réciproques

➤ Les engagements de la M.A.S envers les résidents

- ✓ Construire et mettre en œuvre un projet individuel et un contrat de séjour ;
- ✓ Solliciter le choix du résident chaque fois que cela est possible, y compris dans les actes de la vie quotidienne ;
- ✓ Lui permettre de disposer des soins somatiques et psychologiques nécessaires à son état de santé ainsi que des soins spécifiques en rapport avec sa pathologie et ses troubles du comportement ;
- ✓ Respecter ses libertés fondamentales ;
- ✓ Lui permettre d'être traité avec égard, être informé, pouvoir communiquer librement, recevoir des visites, avoir une croyance religieuse, avoir une vie relationnelle et affective ;
- ✓ Respecter sa dignité et sa tranquillité ;
- ✓ Protéger sa vie privée et son intimité et lui garantir la confidentialité des renseignements que possède la M.A.S.

➤ Les engagements de la M.A.S envers les familles

- ✓ L'informer du projet de vie du résident, avec l'accord de ce dernier ;
- ✓ L'informer régulièrement de l'évolution de l'état de santé du résident ;
- ✓ Être disponible pour les rendez-vous et les rencontres ;
- ✓ Lui permettre des visites et des rencontres avec son parent dans la structure, dans les limites des possibilités permises par le bâti, et dans le souci du respect des autres résidents et du travail des professionnels ;
- ✓ Faciliter les séjours ponctuels en famille ;
- ✓ Associer les familles à l'élaboration du projet de la M.A.S par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

➤ **Les engagements de la M.A.S envers les tuteurs**

- ✓ Proposer et négocier un contrat de séjour ;
- ✓ Rendre des comptes sur sa réalisation ;
- ✓ Informer des coûts des prestations proposées pouvant rester à la charge du résident ;
- ✓ Rendre compte de l'utilisation de l'argent du résident (hormis pour l'argent de poche personnel), si l'établissement le gère en tout ou partie à la demande du tuteur.

➤ **Les engagements des résidents envers la M.A.S et le personnel**

Bien qu'handicapés, il est important que les résidents soient inscrits dans les règles communes, comme tout citoyen et comme tout être humain vivant en collectivité :

- ✓ Respecter les biens et les personnes ;
- ✓ Respecter les règles liées à la vie collective.

Les professionnels accompagnent les résidents dans le respect de ces règles.

➤ **L'engagement des tuteurs vis-à-vis de la M.A.S**

- ✓ Fournir les ressources nécessaires et les effets personnels adaptés dans la limite des moyens financiers des résidents ;
- ✓ Fournir au résident un minimum d'argent de poche pour son usage personnel.

➤ **L'engagement des familles vis-à-vis de la M.A.S**

- ✓ Respecter le fonctionnement institutionnel et tenir compte de ses contraintes ;
- ✓ Honorer les rendez-vous avec les professionnels et / ou les responsables dans les limites de leurs possibilités ;
- ✓ Faire part aux médecins des constats liés à l'évolution de l'état de santé et du comportement du résident lors des séjours en famille ;
- ✓ Respecter les lieux de vie des résidents et de travail des personnels ;
- ✓ Respecter un devoir de réserve et ne pas divulguer les éléments de la vie des autres résidents qu'elles auraient à connaître à l'occasion de leurs visites.



MAS MOSAÏQUES
Etablissement Public Médico-Social
110 route d'Angouade
40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX

☎ : 05 58 97 60 30

📠 : 05 58 35 53 89

✉ : contact@masmosaiques.fr